



 ANAXAGO

RAPPORT DE MISSION

ANNÉE 2023-2024

Sommaire

I.	INTRODUCTION	3	4.3	Bilan par thèse d'investissement	21
1.1	Édito	3	4.3.1	Œuvrer pour un parc immobilier durable	21
1.2	Mot du Président d'Anaxago	4	4.3.2	Décarboner l'économie	24
1.3	Mot du Président du Comité de Mission	5	4.3.3	Soutenir la santé humaine	27
			4.4	Synthèse 2024	29
			4.4.1	Bilan de répartition des investissements sur la nomenclature d'investissement durable (Innovation et Immobilier)	29
II.	PARTIE I . PRÉSENTATION DU GROUPE ANAXAGO	7	4.4.2	Bilan des actions entreprises - structuration interne	30
2.1	Présentation du groupe Anaxago	7	4.4.3	Bilan des actions entreprises - action corporate	30
2.2	Univers d'investissement	7			
2.3	Valeurs	7			
2.4	Historique	8	V.	PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION	31
2.5	Chiffres clés	8	5.1	Restructuration des engagements par levier d'action	31
			5.2	Incorporation des efforts internes	32
			5.3	Intégration des actions de diffusion des enjeux de la finance durable auprès de nos communautés d'influence	32
III.	PARTIE II . MISSION	9			
3.1	Présentation de la Mission	9	VI.	AVIS DU COMITÉ DE MISSION	33
3.1.1	Raison d'être	9	6.1	Avis du Comité par objectif opérationnel	33
3.1.2	Engagements statutaires	10	6.2	Avis individuels des membres sur la démarche globale	37
3.2	Gouvernance de la Mission	11	6.3	Avis général du Comité de Mission	38
3.2.1	Fonctionnement	11			
3.2.2	Documentation	12	VI.	AVIS MOTIVÉ DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT	40
3.2.3	Composition	12			
3.2.4	Historique	13			
IV.	PARTIE III . BILAN ANNUEL	14			
4.1	Mise en conformité	14			
4.2	Structuration de la Mission	15			
4.2.1	Fléchage des financements vers des opportunités durables - créer un référentiel commun et aligner les intérêts	15			
4.2.2	Formation - créer les conditions d'apprentissage et de glissements de conscience nécessaires à l'intégration des enjeux	19			
4.2.3	Gouvernance - construire une structure rendant possible les flux d'informations nécessaires à la réalisation opérationnelle de la Mission	21			



1 Introduction

1.1 Edito

ANAXAGO

“

Anaxago est une maison d'investissement née il y a 13 ans. Le nom Anaxago est inspiré d'Anaxagore (ou Anaxagoras), philosophe présocratique né vers 500 av. J-C au cœur de l'époque classique de la Grèce antique. Il fut l'un des premiers philosophes à s'établir à Athènes où il eut notamment Périclès et Euripide pour disciples. Anaxagore fut le premier philosophe à théoriser que le monde n'avance que si l'être humain innove en permanence. Sa devise était : *“ Il faut aider celui qui démarre ”*.

Avec cet adage, il nous a inspiré le nom Anaxago. Notre vision sera toujours d'être un catalyseur pour nos clients et toutes nos parties prenantes vers un futur économique où chacun pourra être fier de ses investissements et de ses engagements.

Notre vocation première fut de réconcilier épargne et économie réelle. Dix ans plus tard, un nouveau sursaut : l'urgence de réconcilier économie réelle et vitalité des écosystèmes sociaux et écologiques, ainsi que la responsabilité des acteurs financiers dans cet effort de taille. Transformer le secteur commence par engager l'ensemble de nos collaborateurs sur cette Mission élargie, ses enjeux, ses fondements et ses leviers.

”



1.2 Mot du président d'anaxago

OUVRIR À CHAQUE INVESTISSEUR UN MONDE D'OPPORTUNITÉS RARES ET ENGAGÉES

Chers partenaires,

C'est avec une émotion particulière que je vous adresse ces quelques lignes en ouverture de notre premier rapport de Mission. Ce rapport incarne une étape essentielle de notre cheminement collectif, celui qui nous a menés, en 2023, à faire le choix exigeant mais profondément cohérent de devenir entreprise à Mission.

Depuis nos débuts, chez Anaxago Capital, nous sommes convaincus que le rôle d'une société d'investissement ne peut se limiter à rechercher la performance financière. En tant qu'investisseurs, nous sommes aux premières loges des grandes transformations économiques, sociales et environnementales à l'œuvre. Rapports du GIEC, dérèglement climatique, pression démographique, enjeux énergétiques et transition industrielle : les défis que notre époque nous impose sont immenses.

Notre conviction, partagée par un nombre croissant d'acteurs, est que l'entreprise est un puissant levier de transformation de la société. Nous refusons de choisir entre l'impact et le développement humain. Nous croyons qu'il est non seulement possible, mais nécessaire, d'allier progrès économique, écologique et social et que cette alliance constitue précisément l'opportunité la plus importante de notre temps.

C'est pour cette raison que nous avons inscrit notre raison d'être dans nos statuts : *ouvrir à chaque investisseur l'accès à un monde d'opportunités rares et engagées, afin de soutenir aujourd'hui les investissements dont nous pourrions être fiers demain.*

Cet engagement s'est incarné depuis le passage d'Anaxago en entreprise à Mission en trois mesures clefs :

- L'intégration systématique de critères ESG dans l'analyse de chaque opportunité d'investissement ;

- Le fléchage d'au moins 80 % de nos investissements annuels vers des entreprises engagées dans l'adresse des défis que nous traversons, selon une nomenclature clairement définie ;
- Le lancement d'AxClimat, notre premier fonds à impact classé Article 9, dédié à la décarbonation.

Ce cheminement vers plus de responsabilité et de sens s'inscrit dans une dynamique collective. Il est rendu possible par l'engagement des équipes, la confiance de nos investisseurs et la vitalité d'un écosystème de projets innovants qui croient, comme nous, qu'on peut transformer l'économie pour transformer la société. En ce sens, chaque choix d'investissement est aussi un choix de société.

Ce que nous construisons aujourd'hui ne peut être qu'un point de départ. Comment faire de l'incertitude une opportunité ? Nous devons poursuivre avec enthousiasme, rigueur et ambition notre engagement à financer l'innovation qui compte, celle qui rendra demain plus habitable et plus juste.

Je tiens à remercier toutes celles et ceux qui font vivre cette Mission au quotidien. Construire un projet d'entreprise porté par l'innovation, c'est avant tout la décision radicale de ne pas se rendre, par nos produits, notre positionnement ou nos décisions, anachronique. Ensemble, continuons d'œuvrer pour qu'Anaxago reste fidèle à son ambition : bâtir un monde d'investissements utiles, lucides et pleinement actuels car porteurs d'avenir.



Joachim Dupont
Fondateur d'Anaxago

1.3 Mot du Président du Comité de Mission



Interview d'**Arnaud Giraudon**, Président du Comité de Mission d'Anaxago, par Caroline Lamaud Dupont, co-fondatrice et Présidente d'Anaxago :

Quel est votre parcours ?

Pendant 20 ans, j'ai dirigé des banques et des compagnies d'assurance. J'ai créé ce qui fut l'une des premières banques en ligne de France et qui s'appelle Fortuneo aujourd'hui. J'ai aussi dirigé une compagnie d'assurance-vie, Suravenir, ainsi que le compte Nickel, une FinTech française innovante qui permet à tout le monde d'ouvrir un compte de paiement dans un bureau de tabac. Depuis cinq ans, j'accompagne des dirigeants et des fonds d'investissement à impact.

Comment passe-t-on des plus grosses FinTech françaises, comme Compte Nickel, dont vous avez été CEO de 2016 à 2019 avant qu'elle soit revendue à BNP Paribas, à votre engagement aujourd'hui dans l'impact ?

En réalité, le compte Nickel avait déjà une dimension d'impact, car tout le monde y est accueilli de la même façon, y compris des interdits bancaires et des migrants, permettant par l'inclusion bancaire de soutenir l'inclusion sociale. On a parfois tendance à oublier la dimension sociale de l'impact.

J'ai eu la chance, après mon départ de Nickel, de faire un tour du monde. Cela m'a donné le temps de lire, notamment les rapports du GIEC et le Laudato si' du pape François. C'est un précis d'écologie simple et profond tant sur le plan scientifique que métaphysique, quelles que soient nos croyances. J'ai également pu mesurer la hauteur des enjeux en étant le témoin direct lors de mon voyage. Ça m'a donné envie de mettre mon expérience au service d'entreprises innovantes, dont les Fintechs, ayant une vocation d'impact écologique et social. J'observe d'ailleurs de plus en plus d'épargnants et d'actionnaires aujourd'hui qui souhaitent valoriser leur patrimoine tout en cherchant un supplément de sens.

Je me suis engagé dans l'environnement capitaliste traditionnel en tant que board member ou de conseil de dirigeants de sociétés à impact et en tant qu'investisseur dans cinq fonds d'investissement à impact. Je suis aussi impliqué en pro bono, par exemple comme mentor du mouvement Impact France et membre du conseil d'administration du fonds Adie qui agit pour le droit à l'inclusion économique par l'entrepreneuriat.

Cette mue du monde bancaire et assurantiel vers l'impact est technique et m'a demandé du travail. Cela m'a ainsi conduit à m'impliquer au sein de la Convention des Entreprises pour le Climat. Les modèles économiques de l'impact sont parfois singuliers, avec des dossiers en DeepTech dont le fondement technologique et technique de pointe nécessite des compétences particulières sur des secteurs différents.

Pour vous, Anaxago est-elle une green FinTech ?

Une green FinTech se situe à l'intersection des sociétés innovantes dans le domaine financier et assurantiel et des sociétés à impact écologique. En ce sens, Anaxago est une green FinTech, avec l'innovation historique du financement participatif qu'elle porte et l'inscription croissante dans la logique du financement d'opportunités engagées.

Restant fidèle à son ADN des placements rares, Anaxago s'adresse à des gens avertis qui cherchent à diversifier leurs actifs et ont une sincère sensibilité aux enjeux écologique et/ou sociaux.

À l'heure où le gouvernement encourage les investissements vers le réarmement et les technologies militaires, comment envisager les perspectives futures de la finance à impact ?

Il y a trois ans, les leaders des levées de fonds chez les sociétés innovantes étaient les FinTech. L'année dernière, c'étaient les sociétés à impact. Depuis les dernières élections américaines, un vent qui souffle de l'ouest tente d'occulter le problème du climat, en supprimant par exemple les agences scientifiques, générant à court terme une phase de retour en arrière - les Anglais parlent de *backlash* - notamment pour les investisseurs institutionnels. Pour autant, les fondamentaux restent là et de nombreuses études macro-économiques attestent sans ambiguïté de l'impact du dérèglement climatique et de la chute de la biodiversité sur le PIB, avec, par exemple, plusieurs régions qui ne sont déjà plus assurables. La politique de l'autruche ne peut pas prévaloir à long terme.

Sur une approche plus financière, une conséquence presque positive est qu'une petite détente de marché est susceptible de faire advenir des points d'entrées plus accessibles, avec des valorisations plus abordables sur le segment des sociétés à impact.

Une autre tendance est l'émergence d'autres focales que le climat sur les enjeux environnementaux. Le grand atout du carbone est qu'il est mesurable, toutefois la question de la biodiversité pourrait mettre en péril le développement de l'humanité plus sévèrement que la hausse des températures. Les deux phénomènes s'alimentent réciproquement. On peut également soulever la prise de conscience des autres limites planétaires, comme l'eau ou le cycle de l'azote. Ce sont des menaces réelles qui peuvent être traitées comme des opportunités : c'est à cet endroit que la créativité des entrepreneurs est précieuse. C'est là tout l'intérêt d'entreprises comme Anaxago qui œuvrent à rendre visible et financer les innovations qui conjuguent rendements et enjeux bioclimatiques.

Pourquoi avoir rejoint le Comité de Mission d'Anaxago ? Quelle ambition portez-vous pour le développement de la Mission d'Anaxago en tant que Président du Comité ?

Rejoindre le Comité de Mission d'Anaxago en tant qu'Administrateur indépendant et client d'Anaxago, investisseur et entrepreneur permet de représenter en une personne une proportion importante des parties prenantes clefs de l'entreprise, un enjeu au cœur du projet de l'entreprise à Mission.

Nous avons coopté avec l'ensemble des membres une présidence tournante afin de valoriser nos expertises respectives à tour de rôle au service de la Mission d'Anaxago. Je suis honoré d'ouvrir la ronde comme premier Président du Comité de Mission d'Anaxago. C'est une vraie responsabilité. En effet, un lancement réussi de la démarche d'entreprise à Mission est de bon augure pour la suite. Le cadre méthodologique établi va structurer une démarche de progrès permanent. La qualité des membres du Comité de Mission et des équipes d'Anaxago sont de réels atouts en la matière.



2

Partie I.

Présentation du groupe Anaxago

2.1 Présentation du groupe Anaxago

Fondé pour répondre à la demande croissante des investisseurs en matière d'investissement, Anaxago est un groupe pionnier du financement alternatif.

Depuis 2012, nous travaillons à offrir à tous les investisseurs un accès simplifié à des produits rares et des services uniques en lien avec l'économie réelle, auparavant réservés aux grands institutionnels. Au fil des années, notre offre s'est diversifiée. Anaxago propose désormais une large gamme de produits dans l'investissement alternatif : venture capital, private equity immobilier et impact.

Depuis sa création, Anaxago a collecté plus d'un milliard d'euros investis dans des transactions immobilières ou le financement de start-ups françaises. Cela représente plus de 350 projets financés.

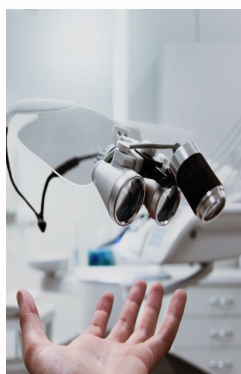
Au quotidien, nos équipes d'investissement, de gestion et de distribution œuvrent à sélectionner ou concevoir des opportunités rares et engagées qui, au-delà de la performance financière, sont en ligne avec les besoins du monde de demain.

2.2 Univers d'investissement



Crowdfunding Immobilier

Private equity • Dette privée



Club-Deals VC

Financement de sociétés innovantes



Fonds de Private Equity

Immobilier • Venture Capital



Assurance Vie

Immobilier Durable



Fonds de Fonds thématique

Impact

7

2.3 Les valeurs



Alignement des intérêts

Un modèle construit autour de l'alignement des parties prenantes



Indépendance

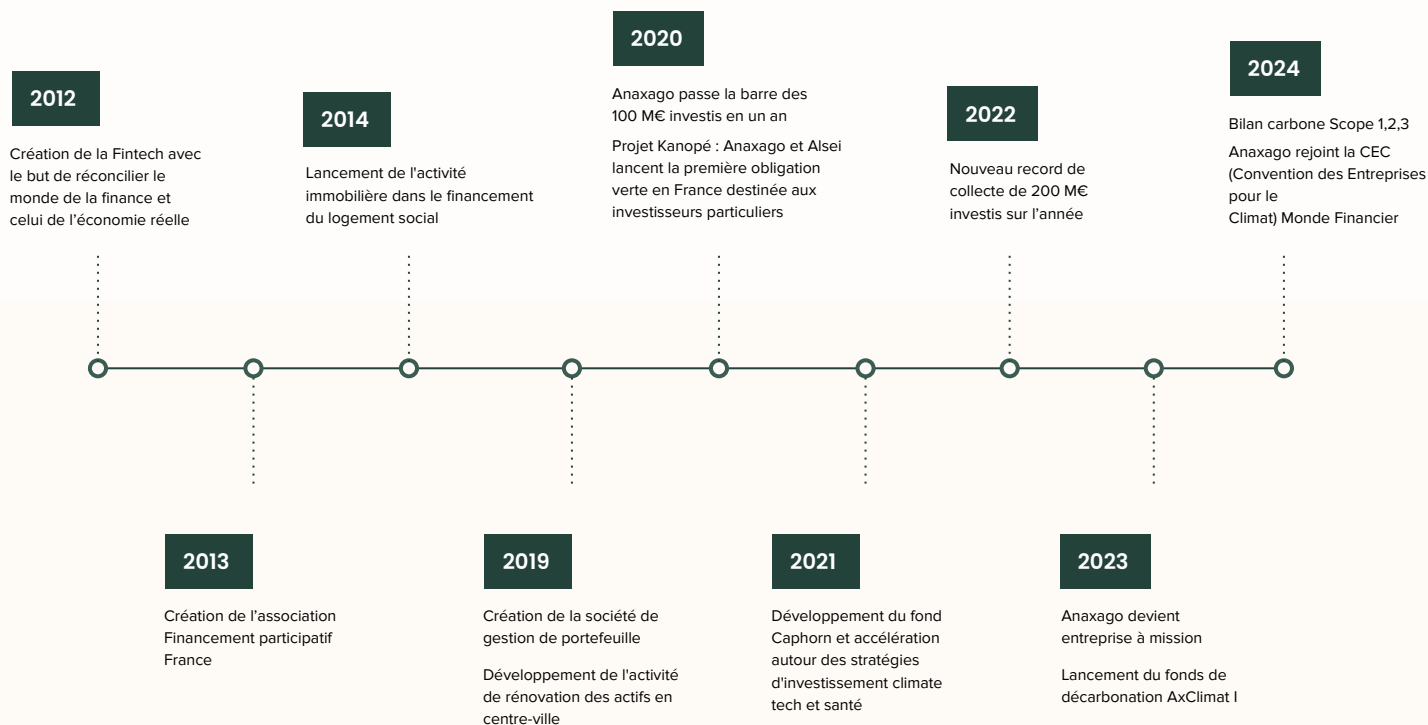
Une société détenue par son équipe fondatrice



Transparence

Une description complète des actifs, des projets et des frais, pour une information éclairée

2.4 Historique



2.5 Chiffres clés

- +1 Mds € collectés et investis
- + 125 M€ investis en 2024
- +9% performance moyenne générée en crowdfunding immobilier depuis 2014
- +350 opérations financées
- 40 collaborateurs
- 15 000 clients privés et professionnels conseillés
- Anaxago dans le top 100 des champions de la croissance en 2021, 2022, 2023
- Lauréat du classement **Wealthtech 100**



Impact :

+ **640 M€** investis dans des projets engagés dont **14 M€** dans l'impact en 2024

+**250 M€** investis en logements sociaux, réhabilitation thermique et nouveaux usages

+ **55 M€** investis dans le climat et la santé

3 fonds SFDR (dont 2 fonds article 8 et un fonds article 9 sous gestion)

+**70%** de notre collecte investie dans des projets répondant à une stratégie d'investissement responsable en 2024

769 emplois créés dans les sociétés à impact financées

Partie III. La Mission

Le statut d'entreprise à Mission

La loi PACTE (mai 2019) relative à la croissance et à la transformation des entreprises introduit la notion de « société à Mission », modèle d'entreprise qui oriente le pouvoir de transformation des entreprises pour résoudre les enjeux sociaux et environnementaux du XXI^e siècle, en liant capacité d'innovation et écoute active envers les parties prenantes.

Devenir société à Mission est le niveau le plus engageant que propose cette loi. C'est un choix volontaire qui engage l'entreprise sur une démarche audité par un Organisme Tiers Indépendant articulée autour de plusieurs leviers :

- L'intégration d'une raison d'être à ses statuts
- Sa déclinaison en engagements statutaires, objectifs opérationnels, indicateurs et cibles
- Le déploiement d'une gouvernance renforcée autour d'un Comité de Mission qui veille au bon déploiement de la Mission

3.1. Présentation de la Mission

En février 2023, Anaxago choisit de devenir entreprise à Mission pour renforcer son engagement en intégrant sa raison d'être à ses statuts et à sa gouvernance.

3.1.1. Raison d'être

Ouvrir à chaque investisseur l'accès à un monde d'opportunités engagées. La Société conçoit, gère et promeut des opportunités rares qui, au-delà de la performance financière, contribuent à la création d'un futur durable.

“Futur Durable”

Par “futur durable”, nous entendons un état de futur dans lequel l'évolution de notre système économique respecte les limites planétaires et la justice sociale, afin d'assurer l'habitabilité de la planète et la santé humaine.

3.1.2 Engagements statutaires

Anaxago se donne pour Mission, en direct ou via ses filiales, et avec un dispositif de mesure élaboré, de poursuivre les quatre objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance suivants, en phase avec ses quatre thèses d'investissement clefs :



Immobilier

Favoriser le développement de l'immobilier durable à travers le recyclage urbain, la réhabilitation d'actifs, le repositionnement d'actifs, le développement de logements et le développement de solutions de financement.



Health Tech

Favoriser l'amélioration des conditions de santé et accompagner les enjeux démographiques actuels, de la formation à l'insertion en passant par les enjeux liés au vieillissement et à l'accroissement de la population



Climate Tech

Soutenir la décarbonation de l'économie et les objectifs environnementaux présentés par la taxonomie européenne, et notamment la lutte contre l'effondrement de la biodiversité

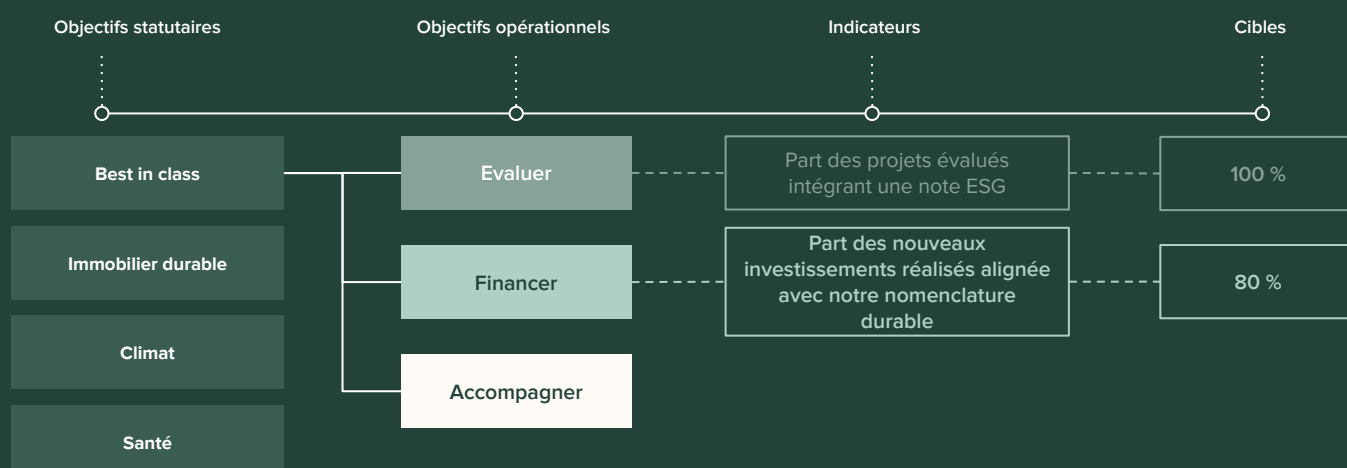


Best in class ESG

Soutenir des entreprises technologiques, industrielles ou commerciales disposant d'une approche "best in class" dans leur industrie, avec une politique ESG exemplaire

Derrière ce choix, l'enjeu est de concentrer les efforts de l'entreprise sur la redirection des financements vers des opportunités en phase avec les besoins du monde de demain, tout en posant un cadre de Mission simple, lisible et cohérent avec le cœur de notre activité.

Chacun de ces engagements statutaires est décliné en objectifs opérationnels catégorisés en trois champs d'action : évaluer, financer et accompagner.



3.2 Gouvernance de la mission

Un des points névralgiques du choix de l'entreprise à Mission a été la constitution d'un Comité de Mission, organe de gouvernance composé de membres internes et externes veillant à la juste réalisation de la mission que s'est fixée l'entreprise.

3.2.1 Fonctionnement

Afin d'assurer son bon fonctionnement, le Comité s'est doté d'un règlement intérieur communiqué à l'ensemble des membres, un Président du Comité et un pilote de Mission désigné par le Président d'Anaxago.

Le pilote de Mission assure :

- L'organisation des réunions du Comité
- Leur suivi et documentation dont la rédaction des procès-verbaux
- Le déploiement opérationnel de la mission et la mise en œuvre de la stratégie définie par le Comité de Mission
- Le maintien d'un lien régulier avec le comité de mission, l'Organisme Tiers Indépendant et l'ensemble des parties prenantes
- La remontée au Comité des actions mises en œuvre et la consolidation des indicateurs de suivi
- La contribution aux travaux complémentaires à la demande du Président du Comité
- La préparation du rapport annuel au nom du Comité de Mission

Le Comité a pour objectif de se réunir de manière trimestrielle. Les réunions du Comité ont lieu dans les bureaux d'Anaxago et maintiennent systématiquement un accès en visioconférence pour les membres habitant hors Ile-de-France et n'ayant pas la possibilité de se déplacer.

Un ordre du jour, proposé par le pilote et validé par le Président du Comité de Mission, est systématiquement envoyé en amont de toute réunion du Comité. Tout membre du Comité ou le Président de la Société peut solliciter l'inscription d'un point à l'ordre du jour, dans un délai raisonnable avant la date de la réunion du Comité.



3.2.2 Documentation

Le Pilote du Comité de Mission met, préalablement à chaque réunion, à disposition des membres et selon les modalités définies conjointement à la constitution du Comité, les documents de travail relatifs à la réunion du Comité et à la progression de la Mission.

Chaque réunion du Comité est documentée dans un compte-rendu détaillé des échanges communiqué à l'ensemble de ses membres.

3.2.3 Composition

Pour mener à bien ses objectifs et tendre au plus proche de la Mission qu'elle s'est fixée, Anaxago a rassemblé au sein de son Comité de Mission des experts sur ses différents métiers.

Ce Comité est composé de quatre membres externes dont deux membres indépendants, d'un salarié et d'un invité permanent, le Président et fondateur d'Anaxago, qui est à l'initiative du choix de passage en entreprise à Mission.

Membres externes :



Arnaud Giraudon

Conseil de dirigeants et de fonds à impact et Administrateur d'Anaxago

Spécialité : Green fintechs, Agriculture

CEO fondateur Fortuneo (2000-2005) ; CEO Suravenir (2007-10) ; CEO Compte Nickel (2016-19) ; Membre de 50 Partners Impact ; Mentor du fonds Ring Capital. Administrateur bénévole du fonds de l'association de micro-crédit social ADIE.



Patrice Hutin

Président du Conseil d'Administration de Sofiouest et Administrateur d'Anaxago

Spécialité : Stratégie d'entreprise

Direction d'entreprises France, US et UK ; Conseil en stratégie et management ; Investissement Venture Capital, Cap Dev LBO, Immobilier. Anciennement Directeur Général de Sofiouest, société d'investissement sur fonds propres née de la volonté d'assurer par la performance de ses investissements l'indépendance et la pérennité du groupe de presse SIPA Ouest-France, détenu par l'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste.



Philippe Taffin

Directeur Finance & Investissements de France Assureurs

Spécialité : Assurance et Fonds à impact

Directeur Finance & Investissements de France Assureurs en charge notamment de piloter les programmes de financements Publics Privés (Initiative Tibi, Logement Locatif Intermédiaire, Obligations Transition..) ; sollicité par l'Institut de la Finance Durable pour copiloter le groupe de place sur la Finance à Impact ; copréside la Commission Impact de l'IFD.



Arnaud Berger

Enseignant-chercheur en prospective économie verte

Spécialité : réponse bancaire et assurantielle à l'évolution des marchés de la croissance verte

Biologiste et ingénieur de formation, anciennement directeur prospective économie verte et RSE de BPCE et premier directeur du développement durable d'une banque française. Développement d'innovations soutenant l'économie verte : 1er livret d'épargne écologique régional, 1ers écoprêts pour l'immobilier durable et garantis pour les éco-PME, première organisation pilote en Europe sur les financements d'efficacité énergétique régionaux (programme ELENA-KfW). A co-animé le projet de norme internationale ISO sur le financement de l'environnement.



Responsable RSE d'Anaxago et pilote du Comité de Mission

Spécialité : analyse de systèmes, langage, pédagogie

Diplômée d'Imperial College en mathématiques et de HEC Paris et MIT Sloan en sciences managériales, œuvre à la gestion multilatérale de projets dans les secteurs de la tech à impact, ainsi qu'à la conception et au développement de systèmes durables et de modèles économiques alternatifs

Invité permanent :



Président et fondateur d'Anaxago

Spécialité : direction et stratégie d'entreprise, investissement privé alternatif

Co-fondateur d'Anaxago, première plateforme d'investissement responsable dédiée aux particuliers fortunés. +1Mrds € collectés et investis depuis 2012 - Lauréat du classement Choiseul depuis 2020 qui récompense les acteurs emblématiques de la ville de demain, catégorie investisseur. Diplômé de l'Université Paris 9 Dauphine

3.2.4 Historique

Quatre rencontres annuelles :

Enjeux :

- Se rencontrer
- Découvrir la Mission d'Anaxago
- Définir le cadre de fonctionnement de cet organe de gouvernance

Enjeux :

- Faire le bilan de l'année
- Évaluer les perspectives d'évolution de la structuration de la Mission pour intégrer de nouveaux leviers d'action développés pendant la CEC
- Faire le point sur la stratégie de collecte du fonds article 9 AxClimat et challenger l'indicateur associé

Aout 2024

23 april 2024

3 décembre 2024



Mars 2024

Constitution du Comité de Mission d'Anaxago

24 septembre 2024

Enjeux :

- Dresser le bilan de la participation d'Anaxago à la première CEC Monde Financier
- Intégrer les retours de l'OTI suite à l'audit à blanc de Mission
- Challenger les objectifs et outils de fléchage des financements vers des opportunités encaquées

Janvier 2025

Accueil d'un nouveau membre du Comité pour renforcer l'expertise en immobilier durable. Bertrand Absolut

Partie III. Bilan annuel

4.1 Mise en conformité



Qu'est-ce que la réglementation SFDR ?

Le règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) vise à harmoniser et renforcer les obligations de transparence concernant les enjeux ESG que les professionnels de la gestion d'actifs prennent en compte pour concevoir les investissements qu'ils proposent. Ce sont des règles relatives à la publication d'informations sur la durabilité d'un investissement.

Le règlement classe notamment les fonds en 3 types de produits :

- les fonds dits « Article 9 » qui présentent un objectif d'investissement durable ;
- les fonds dits « Article 8 » qui déclarent la prise en compte de critères sociaux et/ou environnementaux ;
- tous les autres fonds, dits « Article 6 ». ([source AMF](#))



Anaxago, groupe financier intégré, indépendant et hybride, est structuré autour d'activités distinctes :

- Société de gestion de portefeuille
- Entité de capital risque
- Prestataire de Service de Financement Participatif
- Société de Conseil en Investissement

Ces activités sont soumises au règlement SFDR. La première étape a été d'aligner Anaxago avec l'ensemble des obligations réglementaires posées par la SFDR.

Nos engagements dans le cadre de la SFDR :

- | | |
|---|--|
| <p>✓ Objectif d'investissement durable d'au moins 80 % sur nos différentes thèses d'investissement (voir 5.2.1.1 à 5.2.1.3)</p> | <p>✓ Intégration des risques ESG dans la politique de rémunération, avec 10 % des montants de variable de l'entreprise liés à l'atteinte de l'objectif d'investissement durable précédemment énoncé (voir 5.2.1.4)</p> |
| <p>✓ Prise en compte systématique des risques de durabilité et des principales incidences négatives (PAI) dans les processus d'investissement au niveau des structures d'investissement et des participations</p> | <p>✓ Respect des obligations de transparence sur les fonds article 8 et 9</p> |

4.2 Structuration de la Mission - actions transverses aux objectifs opérationnels

4.2.1 Fléchage des financements vers des opportunités durables - créer un référentiel commun et aligner les intérêts

4.2.1.1 Évaluer l’empreinte ESG de chaque opportunité d’investissement



Début 2024, Anaxago a complété sa grille d’évaluation standard d’une grille d’évaluation ESG, à partir d’un travail réalisé par Moonshot, cabinet de conseil spécialisé en finance durable, et l’association Financement Participatif France, afin de développer un outil interne d’évaluation ESG :

- Aligné avec les meilleures pratiques de marché
- Intégrant l’ensemble des domaines de vigilance clefs sur les plans Environnemental, Social et de Gouvernance
- Adaptable aux différents secteurs dans lesquels nous investissons.

Il en est résulté une grille d’évaluation adaptable, permettant de sélectionner des questions selon les secteurs d’activité et spécificités du projet, utilisée à la fois par nos équipes d’investissement en innovation et en immobilier.

Toutes les opportunités d’investissement que nous étudions donnent lieu à une évaluation ESG par le biais de cette grille.

Le score ESG obtenu est un des paramètres de classification d’une opportunité d’investissement dans la nomenclature d’investissement durable, qui établit une classification des projets sur cinq niveaux d’exigence croissante en termes de prise en compte des enjeux de durabilité, allant de l’investissement traditionnel à l’investissement à impact (voir rubrique suivante).

Le score ESG est affiché sur le teaser de campagne de levée et sur la note d’opération de chaque investissement afin d’assurer sa visibilité auprès des investisseurs.



4.2.1.2 Créer un référentiel commun

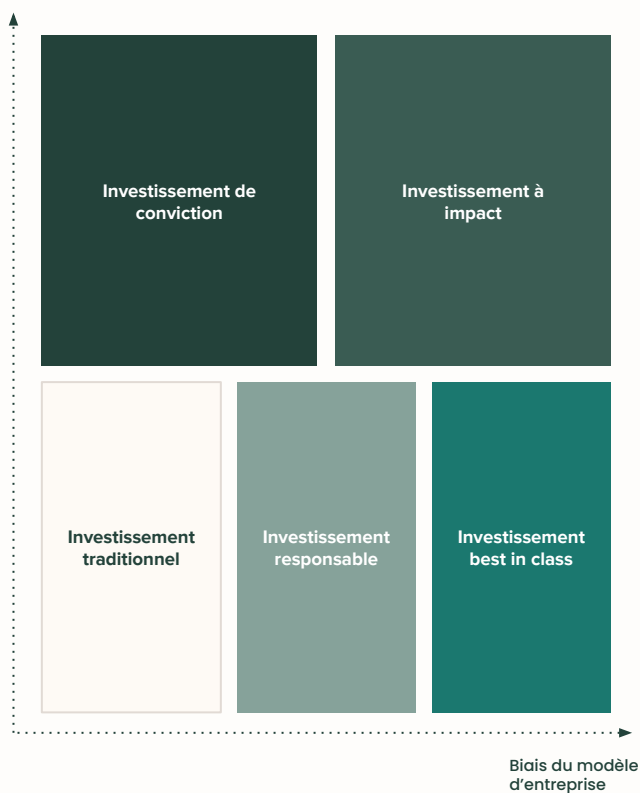
Une fois la note ESG établie, il a semblé nécessaire d'établir un référentiel commun permettant de clarifier, de structurer et de systématiser ce qu'on entend par un investissement durable.

Nous avons considéré deux leviers d'engagement de l'investissement dans la conception de la nomenclature :

- L'investissement dans des secteurs d'avenir dont l'innovation soutient le mieux-être des communautés humaines dans l'évolution de sa démographie et de son urbanisme (secteur de la santé et secteurs d'activité en lien avec la taxonomie européenne) ;
- L'investissement dans des sociétés sur un secteur d'activité non spécifiquement en lien avec les objectifs de la taxonomie européenne mais qui développent des modèles d'entreprise ambitieux en termes de prise en compte opérationnelle des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Cette double considération du secteur d'activité et du modèle d'entreprise a resserré notre périmètre d'investissement autour de cinq catégories d'opportunités d'investissement pouvant être modélisées comme suit :

Biais du secteur
d'activité



Cette catégorisation a engendré notre nomenclature d'investissement durable, qui se déploie de l'investissement traditionnel à l'investissement à impact sur une gradation de cinq niveaux. Chaque classe d'investissement a été adossée de critères précis, systématiques et opposables par des tiers permettant de catégoriser chaque opportunité d'investissement sans ambiguïté. Le résultat de ce travail est résumé dans la grille ci-dessous.

Nomenclature d'investissement durable

				Engagé		
	Nomenclature	Traditionnel	Responsable	Best in class	Conviction	Impact
	Description	Investissement ne prenant pas spécifiquement en compte les critères ESG dans l'investissement ou ne présentant pas de biais ESG positif, guidé par la performance financière et les risques associés.	Investissement intégrant les critères ESG dans l'analyse des risques et opportunités en plus des critères financiers, afin de limiter les potentiels impacts négatifs sur l'environnement et la société.	Investissement dans une société ou un projet qui surperforme ses pairs sur la base de critères ESG dans un secteur d'activité non spécifiquement en lien avec les objectifs de la taxonomie.	Investissement dans une société ou un projet qui surperforme ses pairs sur la base de critères ESG, sur un secteur d'activité aligné avec les objectifs de la taxonomie.	Investissement visant à générer un impact social ou environnemental positif mesurable, tout en réalisant un rendement financier. L'impact est une priorité dès la conception de l'investissement.
VC, PE, Immo	Secteurs	Hors exclusions	Hors exclusions	Hors exclusions	Développement durable	Hors exclusions
	Exclusions	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
	Score ESG min	0%	30%	40%	60%	75%
	Feuille de route ESG IMMO	Immo : Non	Immo : NP	Immo : NP	Immo : NP	Immo : NP
	Feuille de route ESG VC	PE : Non	PE : Oui	PE : Oui	PE : Oui	PE : Oui
	Label	Non	facultatif	Oui	facultatif	facultatif
	Respect DNSH	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
	Objectif environnemental ou social chiffré	Non	Non	Facultatif	Facultatif	Oui
	Répond à un objectif taxonomie	Non	facultatif	facultatif	Oui	Facultatif
	Intentionnalité	Non	Facultatif	Facultatif	Oui	Oui
	Additionnalité	Non	Factulatif	Factulatif	Factulatif	Oui
	Mesure	Non	Facultatif	Facultatif	Facultatif	Oui
	ODD	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
Applicable uniquement aux fonds d'investissement	Prise en compte PAI				Oui	Oui
	Prise en compte risques durabilité				Oui	Oui
	SFDR	Article 6	Article 8	Article 8 labellis	Article 9	Article 9 et impact

4.2.1.3 Rassembler les équipes et les efforts autour d'une cible commune

L'élaboration de cette nomenclature d'investissement durable nous a permis de déployer un objectif phare de Mission autour duquel réunir l'ensemble de nos équipes

Aligner 80% des investissements réalisés avec notre nomenclature d'investissement durable (spectre allant de l'investissement responsable à l'investissement à impact).

4.2.1.4 Aligner les intérêts financiers avec l'objectif phare de Mission

Afin d'aligner les intérêts entre les différentes équipes d'Anaxago avec la Mission qu'Anaxago s'est donnée et de prendre en considération la nature des risques en matière de durabilité tels que définis par le règlement européen SFDR, la politique de rémunération variable des effectifs d'Anaxago a évolué.

Cette prise en compte dans la rémunération variable est intégrée à l'échelle de l'entreprise et à l'échelle des différents services :



Objectif entreprise

10% du montant de la rémunération variable liée à la performance de la société est soumis à l'atteinte de l'objectif phare de la Mission décrit précédemment, à savoir 80% des investissements réalisés alignés avec notre nomenclature d'investissement durable.



Objectif par équipe

10% du montant de la rémunération variable équipe sur l'ensemble des métiers concernés sont également rattachés à l'atteinte d'objectifs de performance extra-financière, en phase avec la réalisation de notre Mission.



Carried interest

Le **carried interest des fonds Article 9** gérés par Anaxago Capital est conditionné à hauteur de 20% à l'atteinte d'objectifs environnementaux calculés sur la base des tonnes de CO2 évitées ou réduites ainsi que sur le parc d'énergies renouvelables financées évalué en MWH. 10% du carried interest est reversé à une association soutenant la décarbonation.

4.2.1.5 Documenter la démarche et la rendre accessible

La nomenclature et la politique de rémunération variable font partie de la politique d'investissement durable d'Anaxago, rédigée début 2024 après le passage en entreprise à Mission. Ce document consultable sur le site internet d'Anaxago peut être consulté dans son intégralité [ici](#).

La démarche d'Anaxago dans la réalisation de sa Mission est construite avec les équipes opérationnelles concernées et relayée auprès de l'ensemble des

collaborateurs au fil de son élaboration et de son évolution par différents canaux de communication interne :

- L'Agora, point hebdomadaire d'équipe rassemblant l'ensemble des collaborateurs ;
- Le Comité ESG interne, qui a lieu une fois par semestre et rassemble les responsables de l'ensemble des fonctions de l'entreprise.

4.2.2 Formation - créer les conditions d'apprentissage et de glissements de conscience nécessaires à l'intégration des enjeux

4.2.2.1 Parcours CEC Monde Financier - rejoindre une communauté de formation, de soutien et de mobilisation

Anaxago a fait partie de la première cohorte d'entreprises du secteur financier à participer au parcours sectoriel de la Convention des Entreprises pour le Climat (CEC) adressé au Monde Financier.

Ce parcours d'accompagnement, de formation et d'action collective de septembre 2023 à septembre 2024 aux côtés de 67 entreprises et institutions du secteur financier, a été conçu pour permettre à ses participants de repenser leurs modèles d'affaires dans le cadre des limites planétaires et d'accélérer la transition de leur secteur d'activité. Les entreprises participantes sont représentées par un binôme dirigeant - responsable *sustainability*, engagés ensemble sur le parcours de transformation d'un an.

Le livrable majeur de ce parcours prend la forme d'une feuille de route à visée régénérative accessible publiquement sur le site internet de la CEC, dressant la synthèse d'une année de travail et de remise en question. Il a abouti à l'identification de quatre leviers d'action qui constitueront la base de la restructuration de nos objectifs de Mission sur l'année 2024 (voir rubrique 4.1).



Le rapport final du parcours est consultable [ici](#).

Partageant la conviction que les investissements d'aujourd'hui définissent le monde dans lequel nous vivrons demain, Anaxago a également signé le Manifeste pour une Finance régénérative, initié par les participants à la CEC - Monde Financier. Plus d'informations sur le manifeste sont accessibles [ici](#).

Anaxago fait partie des Alumni adhérents de la communauté CEC depuis 2024 et reste impliqué dans la communauté CEC dans le cadre de sa volonté de :

- se former en continu sur les fondements d'une finance à visée régénérative,
- participer à une communauté de soutien et de mobilisation dans l'adresse des enjeux communs qui nous font face.

4.2.2.2 Actions de formation et de sensibilisation - engager l'ensemble des collaborateurs en essayant les connaissances motrices

Le passage à l'entreprise à Mission a généré plusieurs actions de sensibilisation et de formation technique des équipes afin de nous donner collectivement les moyens de déployer la Mission choisie.

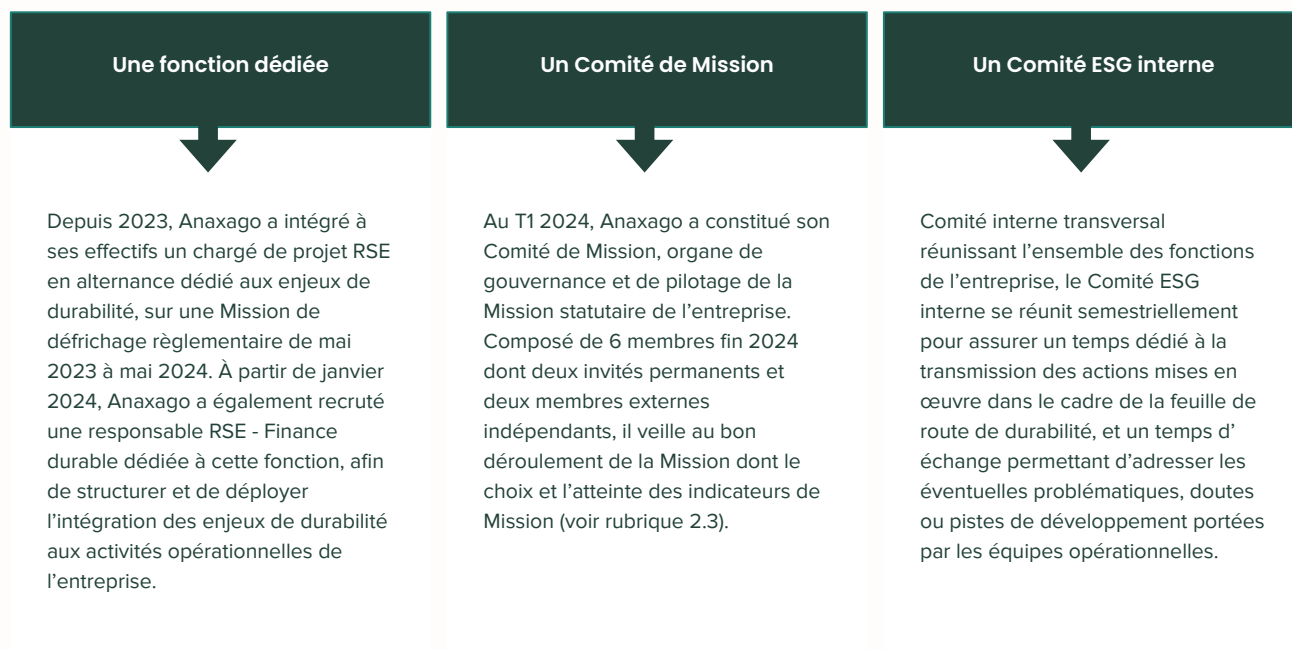


Ainsi, par ordre chronologique d'occurrence, les actions suivantes de sensibilisation et de formation ont été proposées aux équipes, entre le passage en entreprise à Mission en 2023 et la fin de l'année 2024 :

Cet effort résulte également de la conviction que la meilleure façon de réduire les risques de greenwashing est d'œuvrer à la circulation des informations et des connaissances entre les différentes équipes de l'entreprise.

Février 2023	Octobre 2023	Mars 2024	T4 2024	Décembre 2024
Fresque du climat Enjeu : créer une discussion collective, sereine et positive permettant aux individus et aux organisations de s'approprier le défi du changement climatique en identifiant des leviers d'action pragmatiques Formateur : La Fresque du Climat Format : atelier de 3 heures Invités : ensemble des collaborateurs Taux de participation : 100%	Formation Moonshot, Finance Durable Enjeu : formation sur les enjeux climat du fonds art. 9 AxClimate en création Formateur : Moonshot Format : Formation en présentielle d'une demi-journée Invités : direction et équipe de gestion du fonds Taux de participation : 100%	Projection The Week Enjeu : témoigner des changements à l'œuvre et de la nécessité de se mobiliser pour un avenir souhaitable ; ouvrir un espace d'échange bienveillant entre collaborateurs de la même entreprise pour aborder ces enjeux. Formateur : Collaboration The Week et CEC Format : parcours en "U" de 3 vidéos diffusées sur 3 jours d'une même semaine Invités : ensemble des collaborateurs Taux de participation : 37%	Formation Greenly, Expert du climat Enjeu : développer des ordres de grandeur utiles sur les mécanismes soutenant le réchauffement climatique sur les secteurs ayant l'empreinte carbone la plus importante. Formateur : Greenly Format : capsules e-learning envoyées chaque semaine sur un trimestre Invités : ensemble des collaborateurs Taux de participation : 10% en moyenne, participation hétérogène allant de 4 à 20% selon les envois	Formation Wild Trees, Cadre réglementaire ESG Enjeu : comprendre les derniers enjeux ESG réglementaires européens et français avec une application concrète au cas d'Anaxago, en deux parties : au niveau entité et produits et au niveau des actifs immobiliers situés en France Formateur : Wild Trees, société de conseil et organisme de formation spécialisée sur les enjeux énergétiques, climatiques et écologiques à l'échelle des territoires et des bâtiments, fondée par Lois Moulas, DG de l'Observatoire de l'Immobilier Durable Format : session de formation en présentiel sur une demi-journée Invités : équipes direction, opérations, investissement VC et investissement immobilier (partie 1) et équipe immobilier (partie 2) Taux de participation : 90%

4.2.3 Gouvernance - construire une structure rendant possible les flux d'informations nécessaires à la réalisation opérationnelle de la Mission



4.3 Bilan par thèse d'investissement

4.3.1 Œuvrer pour un parc immobilier durable

Objectif statutaire :

Favoriser le développement de l'immobilier durable à travers le recyclage urbain, la réhabilitation d'actifs, le repositionnement d'actifs, le développement de logements et le développement de solutions de financement.



4.3.1.1 Indicateurs

Objectifs statutaires
(Engagements)

Objectifs opérationnels

Indicateurs clés

Cibles 2024

Résultats

Favoriser le développement de l'immobilier durable à travers le recyclage urbain, la réhabilitation d'actifs, le repositionnement d'actifs, le développement de logements et le développement de solutions de financement	Intégrer systématiquement des critères ESG spécifiques dans l'évaluation des entreprises à financer	Pourcentage de projets évalués sur ce secteur intégrant une note ESG	100%	100%
	Concentrer nos investissements à des entreprises contribuant à la résolution des défis actuels dans le secteur de l'immobilier	Part des nouveaux investissements réalisés sur ce secteur alignée avec notre nomenclature durable, en valeur	80%	67%
		Part des actifs labellisés parmi les actifs financés, en valeur	70%	64%
		Surface des acquisitions immobilières intégrant un projet d'amélioration de la consommation énergétique (m2)	20 000	26 728
	Promouvoir la diffusion des meilleures pratiques ESG auprès des entreprises soutenues	Part des acquisitions immobilières intégrant un projet d'amélioration de la consommation énergétique	-- (à partir de 2025)	-

4.3.1.2 Bilan des actions

	Évaluer	Financer	Accompagner
Résultats atteints vs. objectifs 2024	- Développement grille de notation ESG - 100% des projets immobiliers évalués sur des critères ESG sur 2024	- Développement d'une nomenclature d'investissement durable avec des critères opposables - Réorientation des financements vers opportunités durables amorcée avec intégration progressive par les équipes d'investissement - Recentrage de la thèse vers des projets de rénovation avec amélioration des performances énergétiques, objectif de surface de rénovation énergétique atteint (+26 000 m² soit 44% des investissements en valeur hors promotion)	N/A
Résultats mitigés vs. objectifs 2024	-	- Objectif d'investissement alignés avec la nomenclature durable non atteint (67% vs. cible de 80%) - Objectif d'actifs labellisés presque atteint (64% vs. cible de 70%)	N/A
Prochaines étapes induites (FDR 2025-26)	Continuer d'améliorer la grille ESG (prise en compte de plus de paramètre et détermination de critères fixes pour faciliter le suivi niveau portefeuille)	Poursuite des efforts (formation des équipes, travail sur une politique d'exclusions sectorielle)	N/A

4.3.1.3 Investissement dont nous sommes le plus fiers

33M est un projet immobilier de rénovation qui s'inscrit dans une démarche de développement durable volontaire reconnue par quatre certifications exigeantes. Il repense un ensemble immobilier dans le 8e arrondissement de Paris pour offrir des espaces de travail et des bureaux de 250 postes de travail qui s'adaptent aux nouveaux usages. ([photos ici](#)).

33M intègre des actions concrètes qui permettent d'alléger l'impact environnemental de la rénovation à l'usage et de répondre à la nécessaire sobriété énergétique :

- Conservation du bâti et rénovation des façades et des éléments décoratifs historiques
- Raccordement de l'immeuble au réseau urbain Fraîcheur de Paris
- Politique active de réemploi in et ex-situ
- Transformation de la cour intérieure en îlot de fraîcheur et végétalisation des toitures
- Optimisation de l'éclairage naturel des espaces de travail
- Création d'un espace mobilités douces (local vélos électrifié et vestiaires)



BREEAM®
IRFO 2015
NIVEAU VERY GOOD

Cette certification garantit la qualité environnementale et la durabilité du projet dans sa conception, sa construction et son exploitation.

effinergie
RENOVATION 2021

Ce label garantit une rénovation basse consommation et bas carbone et va au-delà de la réglementation thermique applicable avec 40% d'économie d'énergie supplémentaire.

HQE
BÂTIMENT
DURABLE

QUALITÉ DE VIE
ENVIRONNEMENT
PILOTAGE



V4 RÉNOVATION - JUIN 2022
NIVEAU TRÈS PERFORMANT

Ce label certifie une approche environnementale globale et multicritère.

4.3.2 Décarbonner l'économie

Objectif statutaire :

Soutenir la décarbonation de l'économie et les objectifs environnementaux présentés par la taxonomie européenne, et notamment la lutte contre l'effondrement de la biodiversité.

AX Climat

AxClimat est un fonds européen visant les fonds de private equity dédié à la décarbonation de l'économie européenne, une première initiative pour Anaxago sur ce segment. Il est classé article 9 selon le règlement SFDR.

L'objectif d'investissement durable du fonds est de contribuer à la neutralité carbone en investissant dans des fonds qui s'engagent sur une trajectoire de décarbonation significative, sur une triple thèse : la transition énergétique, la transition des modèles industriels et l'économie circulaire.

Objectifs extra-financiers, sur la base d'une taille cible de 100 M€ :

- 1 MtCO₂ évitées ou réduites
- 50 MW de capacité de production d'énergie renouvelable installés

En offrant à sa communauté d'investisseurs une exposition à des fonds difficiles d'accès, AxClimat s'ancre pleinement dans la raison d'être d'Anaxago d'ouvrir à chaque investisseur l'accès à un monde d'opportunités rares et engagées.



4.3.2.1 Indicateurs

Objectifs statutaires
(Engagements)

Objectifs opérationnels

Indicateurs clés

Cibles 2024

Résultats

Soutenir la décarbonation de l'économie et les objectifs environnementaux présentés par la taxonomie européenne, et notamment la lutte contre l'effondrement de la biodiversité	Intégrer systématiquement des critères ESG spécifiques dans l'évaluation des entreprises à financer	Pourcentage de projets évalués sur ce secteur intégrant une note ESG	100%	100%
	Concentrer nos investissements à des entreprises contribuant à la résolution des défis actuels dans le secteur de la décarbonation	Part des nouveaux investissements réalisés sur ce secteur alignée avec notre définition de l'investissement durable	100%	100%
		Nombre de projets financés répondant à au moins un objectif environnemental de la taxonomie européenne	3	3
		Montant investi dans des projets répondant à au moins un objectif environnemental de la taxonomie européenne	10M€	8.4M€
		Nombre de fonds article 8 et 9 sous gestion	3	3
		Montant levé par Ax Climat I	50M€	15M€

4.3.2.2 Bilan des actions

	Évaluer	Financer	Accompagner
<i>Résultats atteints vs. objectifs 2024</i>	- Développement grille de notation ESG - 100% des projets immobiliers évalués sur des critères ESG sur 2024	- Tous les projets financés en innovation alignés avec la nomenclature d'investissement durable	N/A (horizon 2025-26)
<i>Résultats mitigés vs. objectifs 2024</i>	-	- Objectifs en nombre de projets et en valeur non atteints sur la thèse climat (Club Deal) au profit de la thèse santé - Montant levé sur AxClimat inférieur au montant initialement défini	N/A (horizon 2025-26)
<i>Prochaines étapes (FDR 2025-26)</i>	Continuer d'améliorer la grille ESG (prise en compte de plus de paramètres et détermination de critères fixes pour faciliter le suivi niveau portefeuille)	- Poursuite des efforts (formation des équipes, travail sur une politique d'exclusions sectorielle) - Établir des objectifs au niveau de la catégorie de nomenclature (conviction et impact) - AxClimat : réévaluer les objectifs de collecte à la lumière des éléments sur la première année d'existence du fonds	- Systématiser la mesure carbone des participations en Club Deal - Demander présentation annuelle de feuille de route de durabilité en board - Sensibiliser la communauté des entreprises financées sur les enjeux bioclimatiques (VC)

4.3.2.3 Investissement dont nous sommes le plus fiers

 **FAIRCRAFT**

Logo

Faircraft



Innovation :

Grâce à une technologie dérivée de l'agriculture cellulaire, de l'ingénierie tissulaire et de la science des matériaux, Faircraft reproduit la composition biologique et la microstructure du cuir, afin de proposer au luxe un matériau identique au cuir.

Secteur	Climate Tech – Luxe
Montant levé	4 M€ sur un tour de 12 M€
Marché	> 5 Mrds€
Horizon de sortie	4 à 6 ans
Stade de développement de produit	Prototype
Potentiel de multiple	> 10x
Catégorie nomenclature	Investissement à impact
Score ESG	80%

Thèse d'investissement :

- Si le cuir est le principal moteur de l'industrie du luxe, représentant plus de 50% du chiffre d'affaires des grandes maisons, ce dernier fait face à une « supply chain » sous tension. La demande croît de 7% par an, mais les capacités de production stagnent et la qualité diminue.
- Créée en 2021, la société développe des prototypes particulièrement prometteurs en co-développement avec une des plus prestigieuses maisons de luxe au monde et a su appréhender les enjeux majeurs liés à son développement (maîtrise des coûts de production, industrialisation etc.) en s'entourant d'une équipe experte de 15 salariés, dont 6 PhD.
- Malgré les besoins de marché, aucune alternative crédible au cuir animal n'existe à ce jour et les quelques concurrents tels que Vitrolabs aux US (ayant levé 46 M\$) comportent de nombreuses limites.



4.3.3 Soutenir la santé humaine

Objectif statutaire :

Favoriser l'amélioration des conditions de santé et accompagner les enjeux démographiques actuels, de la formation à l'insertion en passant par les enjeux liés au vieillissement et à l'accroissement de la population.

4.3.3.1 Indicateurs

Objectifs statutaires
(Engagements)

Objectifs opérationnels

Indicateurs clés

Cibles 2024

Résultats

Favoriser l'amélioration des conditions de santé et accompagner les enjeux démographiques actuels, de la formation à l'insertion en passant par les enjeux liés au vieillissement et à l'accroissement de la population	Intégrer systématiquement des critères ESG spécifiques dans l'évaluation des entreprises à financer	Pourcentage de projets évalués sur ce secteur intégrant une note ESG	100%	100%
	Concentrer nos investissements à des entreprises contribuant à la résolution des défis actuels dans le secteur de la santé	# projets financés dans la santé	2	4
		Montant investi dans la santé	5M€	7.8M€
		Part des nouveaux investissements réalisés sur ce secteur alignée avec notre définition de l'investissement durable	80%	100%

4.3.3.2 Bilan des actions

	Évaluer	Financer	Accompagner
Résultats atteints vs. objectifs 2024	➔ Développement grille de notation ESG ➔ 100% des projets immobiliers évalués sur des critères ESG sur 2024	➔ Tous les projets financés en innovation alignés avec la nomenclature d'investissement durable ➔ Objectif en nombre de projets et en valeur atteint sur la thèse santé (Club Deal)	N/A (horizon 2025-26)
Résultats mitigés vs. objectifs 2024	-	-	N/A (horizon 2025-26)
Prochaines étapes (FDR 2025-26)	➔ Continuer d'améliorer la grille ESG (prise en compte de plus de paramètres et détermination de critères fixes pour faciliter le suivi niveau portefeuille)	➔ Poursuite des efforts (formation des équipes, travail sur une politique d'exclusions sectorielle) ➔ Établir des objectifs au niveau de la catégorie de nomenclature (conviction et impact)	➔ Systématiser la mesure carbone des participations en Club Deal ➔ Demander présentation annuelle de feuille de route de durabilité en board ➔ Sensibiliser la communauté des entreprises financées sur les enjeux bioclimatiques (VC)

4.3.3.3 Investissement dont nous sommes le plus fiers



Logo

Phagos



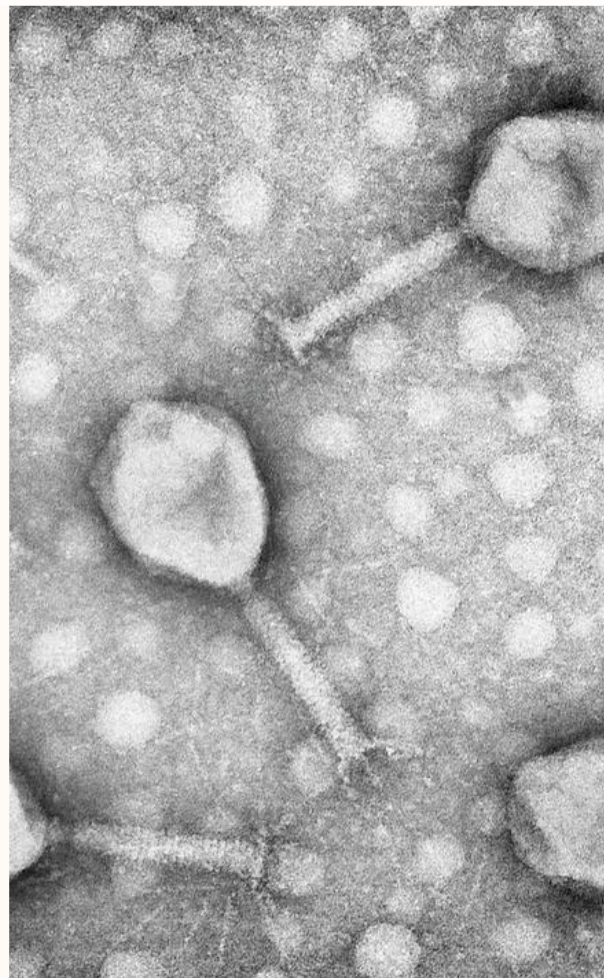
Innovation :

Phagos développe et commercialise au niveau mondial une alternative aux antibiotiques pour les animaux, autour des phages, prédateur naturel des bactéries, en levant des barrières technologiques, opérationnelles et réglementaires autour de leur usage historique

Secteur	Biotechnologie
Montant levé	3 M€ sur un tour de 15 M€
Marché	> 5 Mds€
Horizon de sortie	4 à 6 ans
Stade de développement de produit	Commercialisation
Potentiel de multiple	> 10x
Catégorie nomenclature	Investissement à impact
Score ESG	88%

Thèse d'investissement :

- En 2050, la résistance aux antibiotiques devrait entraîner plus de décès que les cancers chaque année et engendrer des coûts mondiaux estimés à 100 trillions de dollars. Aujourd'hui, les $\frac{3}{4}$ des antibiotiques utilisés dans le monde sont consommés par les animaux d'élevage, et non par les humains. Cette surutilisation dans l'élevage est la principale cause de la résistance aux antibiotiques mondiales qui affecte les animaux et également, in fine, les humains.
- Phagos a développé une offre qui permet de répondre à cet enjeu de société et un réel besoin de la part des agriculteurs, des groupes agroalimentaires et des vétérinaires. Le marché adressable par sa solution est estimé à 180 milliards d'euros. C'est un marché concentré autour d'une dizaine d'acteurs par pays ciblé.
- Portée par un binôme de fondateurs complémentaires, Phagos a débuté la commercialisation en 2023, a déjà un déploiement en cours en Asie suite à des tests réussis (Ce contrat a un potentiel 7,5M€ par an) et reçu des intérêts écrits de multiples acteurs qui sont en train de tester sa solution pour traiter des élevages de poulets ou cochons (enjeu 55M€/an).

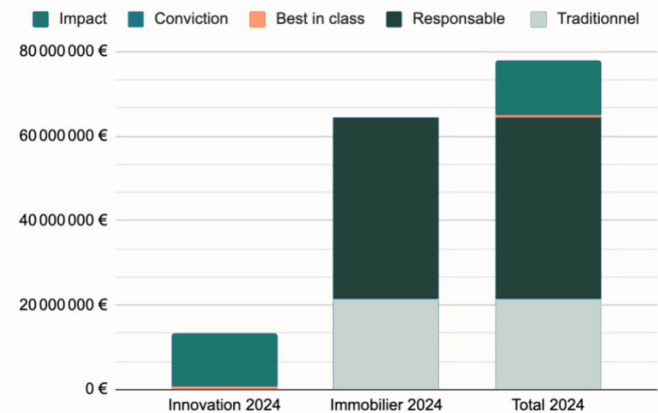


4.4 Synthèse 2024

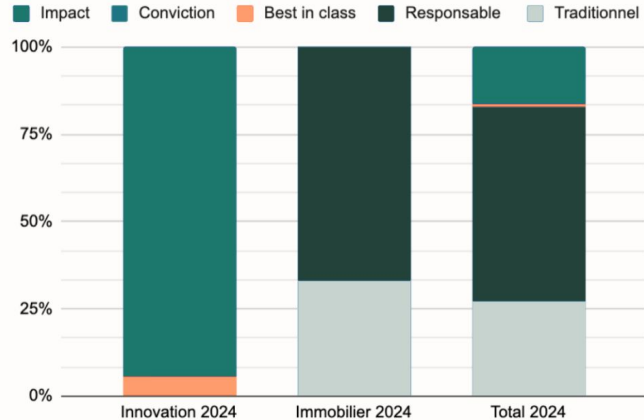
4.4.1 Bilan de répartition des investissements sur la nomenclature d'investissement durable
(Innovation et Immobilier)

	Innovation 2024		Immobilier 2024		Total 2024	
Traditionnel	0 €	0%	21 315 000 €	33%	21 315 000 €	27%
Responsable	0 €	0%	43 070 000 €	67%	43 070 000 €	55%
Best in class	737 590 €	5%	0 €	0%	737 590 €	1%
Conviction	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%
Impact	12 685 472 €	95%	0 €	0%	12 685 472 €	16%
Total durable	13 423 062 €	100%	43 070 000 €	67%	56 493 062 €	73%
Total	13 423 062 €		64 385 000 €		77 808 062 €	

Répartition nomenclature durable (en valeur absolue)



Répartition nomenclature durable (en valeur relative)



4.4.2 Bilan des actions entreprises - structuration interne

	 Outils de fléchage (évaluer, financer, accompagner)	 Gouvernance	 Formation
À célébrer	→ Intégration d'une grille d'évaluation ESG applicable à toutes les opportunités d'investissement sur les thèmes immobilier et innovation → Structuration de la nomenclature d'investissement durable → Déclinaison de la raison d'être et des engagements statutaires en 2 objectifs pour toute l'entreprise → Intégration de ces objectifs à la politique de rémunération variable	→ Création et animation d'un Comité ESG interne semestriel rassemblant des représentants de toutes les fonctions de l'entreprise → Création et animation d'un Comité de Mission trimestriel	→ Formation finance durable pour accompagner le lancement du fonds art. 9 AxClimat → Formation sur le cadre réglementaire ESG sur nos structures et produits → Participation à la première édition de la CEC Monde Financier → Sensibilisation aux enjeux du climat (Fresque du Climat, diffusion The Week en équipe, formation climat en ligne Greenly)
À développer	→ Évolution des grilles pour faciliter les enjeux de reporting → Développement d'une politique d'exclusion plus ambitieuse	→ Meilleure représentation de l'ESG dans les organes de gouvernance stratégiques	→ Formation sectorielle Immobilier durable → Déjeuners mensuels de sensibilisation aux enjeux bioclimatiques et lien avec nos thèmes d'investissement

4.4.3 Bilan des actions entreprises - action corporate

	 Trajectoire Carbone	 Engagement RSE
À célébrer	→ Mesure : Premier bilan carbone (données 2022) → Réduction : Ateliers Greenly ayant débouché sur un premier travail de réduction interne de l'empreinte environnementale → Contribution : Étude du marché de la contribution	→ Rédaction du cahier des charges de sélection d'une association ; présélection d'associations ; onboarding des collaborateurs sur le projet
À développer	→ Réduction : Intégrer l'IT ; Quantifier la trajectoire de réduction NZ → Contribution : Contribuer à hauteur des EGES scope 1-2-3 hors investissements ; mettre en place un système de contribution participative pour le scope 3 investissements	→ Sélectionner une association à soutenir en phase avec le cahier des charges défini → Mettre en place un système d'abondement participatif ouvert aux investisseurs

5

Perspectives d'évolution



Nous anticipons courant **2025** une évolution des engagements statutaires soutenant notre Mission, afin de servir le plus justement possible notre raison d'être. Ce travail qui s'inscrit dans la même orientation que notre cartographie actuelle de Mission, est un travail de restructuration, visant d'une part la réduction des redondances et d'autre part l'élargissement du périmètre d'engagement, qui en l'état est circonscrit à nos investissements uniquement.

Ce travail prend en compte les recommandations de l'Organisme Tiers Indépendant apportées lors de l'audit à blanc et du Comité de Mission.

Un passage en AG est prévu en juin 2025 afin de valider les changements pressentis.



5.1 Restructuration des engagements par levier d'action plutôt que par thèse d'investissement

Actuellement, la structuration de la Mission par thèse d'investissement génère des redondances d'objectifs opérationnels et d'indicateurs communs aux différentes thèses d'investissement, ainsi que des omissions sur des actions engagées ou projetées qui ne s'inscrivent pas dans le périmètre de nos investissements (voir rubrique 4.2).

Pour remédier à cette double limitation, nous travaillons sur une restructuration de la cartographie de la Mission avec une entrée par levier d'action plutôt que par thèse d'investissement. Les objectifs opérationnels actuels seraient tous conservés et rassemblés au sein de deux leviers d'action :

Flécher

Flécher les financements vers des projets contribuant aux objectifs actuels.

Accompagner

Accompagner les entreprises financées dans la construction et l'accélération de leurs propres transformations.

5.2 Incorporation des efforts internes

La restructuration de la cartographie de Mission permettrait d'intégrer des actions au service de notre raison d'être, qui ne s'inscrivent pas dans le périmètre de nos investissements.

5.3 Intégration des actions de diffusion des enjeux de la finance durable auprès de nos communautés d'influence

Une des spécificités d'Anaxago est son emplacement au carrefour de différents publics : collaborateurs, communauté d'investisseurs privés avec son activité de financement participatif, entreprises financées, institutionnels.

La restructuration des objectifs statutaires permet de tirer profit de ce positionnement particulier pour s'engager publiquement en faveur de la finance durable et contribuer, par des actions de sensibilisation, de formation et de publication de contenus, à l'adoption de la finance durable par l'ensemble des acteurs du secteur financier.



6

Avis du comité de Mission

6.1 Avis du Comité par objectif opérationnel

Objectifs statutaires
(Engagements)

Objectifs opérationnels

Indicateurs clés

Cibles 2024

Résultats

Objectif statutaire 1

Soutenir des entreprises technologiques, industrielles ou commerciales disposant d'une approche "best in class" dans leur industrie, avec une politique ESG exemplaire

1.1	Intégrer systématiquement des critères ESG spécifiques dans l'évaluation des entreprises à financer	Pourcentage de projets évalués sur ce secteur intégrant une note ESG	100%	100%
1.2	Concentrer nos investissements à des entreprises dont la politique ESG volontariste en font des acteurs "best in class"	Part des nouveaux investissements réalisés sur ce secteur alignée avec notre définition de l'investissement durable	80%	100%
1.4	Promouvoir la diffusion des meilleures pratiques ESG auprès des entreprises soutenues	Part des projets financés sur ce secteur ayant reçu un plan de recommandation ESG	-- (à partir de 2025)	-
1.5		Part des projets financés sur ce secteur ayant réalisé leur bilan carbone	-- (à partir de 2026)	-

Objectif statutaire 2

Favoriser le développement de l'immobilier durable à travers le recyclage urbain, la réhabilitation d'actifs, le repositionnement d'actifs, le développement de logements et le développement de solutions de financement

2.1	Intégrer systématiquement des critères ESG spécifiques dans l'évaluation des entreprises à financer	Pourcentage de projets évalués sur ce secteur intégrant une note ESG	100%	100%
2.2	Concentrer nos investissements à des entreprises contribuant à la résolution des défis actuels dans le secteur de l'immobilier	Part des nouveaux investissements réalisés sur ce secteur alignée avec notre nomenclature durable, en valeur	80%	67%
2.3		Part des actifs labellisés parmi les actifs financés, en valeur	70%	64%
2.4		Surface des acquisitions immobilières intégrant un projet d'amélioration de la consommation énergétique (m2)	20 000	26 728
2.5	Promouvoir la diffusion des meilleures pratiques ESG auprès des entreprises soutenues	Part des acquisitions immobilières intégrant un projet d'amélioration de la consommation énergétique	-- (à partir de 2025)	-

Objectif statutaire 1

Objectifs opérationnels 1.1

Le Comité salue la systématisation de l'évaluation ESG pour toutes les opportunités d'investissement, une avancée clé qui reflète le recentrage des outils de fléchage sur la Mission. Il encourage à poursuivre cette dynamique en enrichissant progressivement les modèles d'évaluation pour gagner en exigence sur les critères, dans l'esprit de la démarche.

Objectifs opérationnels 1.2

Un beau score qui marque un engagement croissant des thèses d'investissement en Venture Capital en faveur de projets engagés. Le Comité voit dans la déclinaison des cibles par catégorie d'investissement durable un levier pour affiner l'ambition.

Objectifs opérationnels 1.4 – 1.5

L'alignement préalable du cadre opérationnel d'Anaxago avec la mission lui permettra de porter ses recommandations avec exemplarité. Ce levier d'accompagnement pourra ensuite constituer un vecteur déterminant pour étendre la portée de son action ESG auprès des entreprises financées.

Objectif statutaire 2

Objectifs opérationnels 2.1

Voir 1.1. Le Comité a validé la restructuration du tableau de mission à partir de 2025 pour éviter les redondances.

Objectifs opérationnels 2.2 – 2.3

La sous-performance par rapport aux cibles peut s'expliquer en partie par la conjoncture marquée par la baisse des projets ambitieux de réhabilitation, pénalisés par l'assèchement des financements et par le poids plus important des projets en dette privée, moins engagés. Ces performances restent néanmoins encourageantes au regard des conditions du marché.

Objectifs opérationnels 2.4

Le Comité valorise cette orientation d'Anaxago vers la rénovation et encourage à poursuivre cet engagement, véritable levier stratégique de décarbonation sur un pilier de son activité.

Objectifs opérationnels 2.5

Voir 1.4.

Objectifs statutaires
 (Engagements)

Objectifs opérationnels
Indicateurs clés
Cibles 2024
Résultats
Objectif statutaire 3

Soutenir la décarbonation de l'économie et les objectifs environnementaux présentés par la taxonomie européenne, et notamment la lutte contre l'effondrement de la biodiversité	3.1	Intégrer systématiquement des critères ESG spécifiques dans l'évaluation des entreprises à financer	Pourcentage de projets évalués sur ce secteur intégrant une note ESG	100%	100%
	3.2	Concentrer nos investissements à des entreprises contribuant à la résolution des défis actuels dans le secteur de la décarbonation	Part des nouveaux investissements réalisés sur ce secteur alignée avec notre définition de l'investissement durable	100%	100%
	3.3		Nombre de projets financés répondant à au moins un objectif environnemental de la taxonomie européenne	3	3
	3.4		Montant investi dans des projets répondant à au moins un objectif environnemental de la taxonomie européenne	10M€	8.4M€
	3.5		Nombre de fonds article 8 et 9 sous gestion	3	3
	3.6		Montant levé par Ax Climat I	50M€	15M€

Objectif statutaire 4

Favoriser l'amélioration des conditions de santé et accompagner les enjeux démographiques actuels, de la formation à l'insertion en passant par les enjeux liés au vieillissement et à l'accroissement de la population	4.1	Intégrer systématiquement des critères ESG spécifiques dans l'évaluation des entreprises à financer	Pourcentage de projets évalués sur ce secteur intégrant une note ESG	100%	100%
	4.2	Concentrer nos investissements à des entreprises contribuant à la résolution des défis actuels dans le secteur de la santé	# projets financés dans la santé	2	4
	4.3		Montant investi dans la santé	5M€	7.8M€
	4.4		Part des nouveaux investissements réalisés sur ce secteur alignée avec notre définition de l'investissement durable	80%	100%

Objectif statutaire 3

Objectifs opérationnels 3.1

Voir 1.1.

Objectifs opérationnels 3.2

Voir 1.2.

Objectifs opérationnels 3.3 – 3.4

Le Comité observe un écart sur la thèse climat au profit des projets en santé. Il estime toutefois la qualité des dossiers financés, qui reflète la compréhension fine et l'intégration des enjeux climatiques par l'équipe VC d'Anaxago depuis son passage en entreprise à mission. Il recommande de privilégier des indicateurs en valeur (absolue ou relative) agglomérés sur l'innovation, pour mieux refléter cette dynamique.

Objectifs opérationnels 3.5

Pour l'exercice 2024, la Direction a souhaité arrêter le lancement de nouveaux projets et capitaliser sur ceux en cours. Le Comité accueille favorablement la consolidation du nombre de fonds Article 8 et 9 sous gestion, qui reflète l'effort structurant d'Anaxago pour intégrer les critères de durabilité dans ses véhicules d'investissement. Conscient que cet indicateur n'est pas destiné à évoluer à court terme, le Comité encourage à le repenser ou le compléter.

Objectifs opérationnels 3.6

Le Comité reconnaît le caractère ambitieux de la cible initiale. Ce résultat reflète à la fois l'impact d'un contexte macroéconomique et politique incertain, et le temps d'adoption nécessaire pour un fonds innovant de cette nature. Le Comité soutient la révision de l'objectif à fin 2025, pour renforcer la visibilité du fonds et mieux répondre aux réalités du marché.

Objectif statutaire 4

Objectifs opérationnels 4.1

Voir 1.1.

Objectifs opérationnels 4.2 – 4.3

Le Comité salue la mobilisation d'Anaxago en faveur du secteur de la santé, stratégique pour la transition vers une économie plus durable et inclusive. Il souligne que ces indicateurs pourraient être enrichis par des critères qualitatifs, afin d'évaluer plus finement la contribution des projets financés à l'innovation médicale et à l'impact social.

Objectifs opérationnels 4.4

Voir 1.2.

6.2 Avis individuels des membres sur la démarche globale



Arnaud Giraudon

« Ce premier rapport de Mission pour Anaxago témoigne d'un cadre méthodologique clair et structuré. Il témoigne, en cela, de la qualité du cadre fixé pour inscrire Anaxago dans une démarche d'amélioration continue au service d'une ambition sincère pour l'impact positif des placements proposés à ses investisseurs. »



Patrice Hutin

“En 2024, Anaxago s’est engagé avec rigueur, méthode et détermination dans le déploiement de sa Mission. Cette dernière est devenue un filtre puissant dans le choix des investissements de l’entreprise. Par ailleurs, Anaxago a démontré la sincérité de son engagement en maintenant un niveau conséquent de dépenses de fonctionnement liées à la Mission dans une période économiquement stressante.”



Philippe Taffin

« Avec l'ambition de porter encore plus haut son projet de transformation durable de son activité visant à conjuguer innovation et engagement sociétal, Anaxago présente dans ce premier rapport, de façon claire et précise, les valeurs qui la guident, les missions et objectifs qu'elle se fixe ainsi que les leviers et indicateurs associés sur lesquels elle compte s'appuyer pour conduire ses projets futurs. Ce travail d'analyse et de restitution de ses réalisations pour 2024 a été réalisé avec sérieux et compétence en prenant le temps nécessaire de la réflexion afin de poser les fondations solides lui permettant d'assurer le développement de ses missions pour les années à venir. »



Arnaud Berger

“Je salue le travail accompli par l’équipe Anaxago dans la construction d’une gouvernance structurée et d’outils innovants pour incarner pleinement sa démarche de société à Mission. À travers des actions telles que l’intégration systématique des critères ESG, le fléchage des investissements vers des entreprises engagées, et le lancement de fonds à impact comme AxClimat, Anaxago illustre une dynamique exemplaire. Un point d’attention reste de garantir une représentativité adéquate des salariés au sein du Comité de Mission. Cette gouvernance et les outils l’accompagnant, permettront au Comité à Mission ainsi qu’aux parties prenantes d’Anaxago de mesurer la transparence et la crédibilité de l’alignement des engagements financiers de l’entreprise avec ses objectifs sociaux et environnementaux. ”

6.3 Avis général du Comité de Mission

- Les membres du Comité saluent la qualité du travail de structuration de la Mission réalisé depuis le passage d'Anaxago en société à Mission et restitué dans ce premier rapport. Ce travail présente un cadre méthodologique clair, structuré et rigoureux, démontrant la solidité de la démarche engagée par l'entreprise pour s'inscrire dans une dynamique d'amélioration continue.
- Ils apprécient la richesse des échanges entre les membres du Comité ainsi que la qualité d'organisation, de facilitation et de suivi des temps de travail du Comité.
- Ils reconnaissent la sincérité de l'engagement d'Anaxago, en particulier dans le déploiement de sa Mission qui s'impose désormais comme un filtre décisif dans les choix d'investissements, reflétant l'ambition de proposer des opportunités engagées à ses investisseurs.
- Le Comité apprécie les efforts consentis par l'entreprise pour maintenir un niveau conséquent de ressources allouées à la Mission, malgré un contexte économique contraint, témoignant ainsi de la cohérence entre ses engagements et ses moyens.
- Ils soulignent également la pertinence du travail d'analyse et de restitution des réalisations de l'année 2024, réalisé avec sérieux et compétence. Ce travail permet d'asseoir des fondations solides pour la suite de déploiement de la Mission.
- Enfin, les membres du Comité encouragent Anaxago à poursuivre la formalisation et le suivi rigoureux de ses outils de fléchage et indicateurs associés, afin d'orienter et de mesurer de manière toujours plus fine l'efficacité et l'impact de sa démarche dans la durée.



Bureau Le Mans
110 rue de Beaugé
72000 Le Mans

T : +33(0) 2 43 76 94 30

lemans@bakertilly.fr
www.bakertilly.fr

SOCIÉTÉ ANAXAGO HOLDING
SAS, SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AU CAPITAL DE 10 €
SIÈGE SOCIAL : 18 RUE SAINTE-FOY, 75002 PARIS
RCS PARIS 821 818 770

**AVIS MOTIVÉ DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT (OTI),
SUR LA VERIFICATION DE L'EXÉCUTION DES OBJECTIFS SOCIAUX ET
ENVIRONNEMENTAUX LIÉS À LA QUALITÉ DE SOCIÉTÉ À MISSION**

PÉRIODE DU 11/04/2023 AU 31/12/2024

20241231 ENR 22 V9 - AVIS OTI SàM ANAXAGO HOLDING V1.pdf

Aux associés,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant de tierce partie accrédité par le COFRAC validation/vérification sous le numéro 3-1883¹, nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques portant sur l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux² que votre entité s'est fixés sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission tels que présentés dans le rapport du comité de mission et relatifs à la période allant du 11/04/2023 (date de publication de la déclaration de la qualité de société à mission) au 31/12/2024, joints au rapport de gestion en application des dispositions de l'article L. 210-10 du code de commerce.

CONCLUSION

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés,

Nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause, sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission et à la fin de la période couverte par notre vérification :

- Le lien entre la raison d'être inscrite dans ses statuts et l'activité de la société ;
- Le lien entre les objectifs sociaux et environnementaux inscrits dans ses statuts et l'activité de la société ;
- Le suivi de l'exécution de la mission par le comité de mission ;
- Les conclusions favorables du comité de mission sur la pertinence des objectifs ;
- La possibilité de vérifier l'exécution des objectifs.

En complément, et conformément au 2° de l'article L. 210-10 du Code de commerce, nous avons procédé à l'examen, pour chacun des objectifs sociaux et environnementaux inscrits dans les statuts, de la mise en œuvre des moyens qui leur sont consacrés, ainsi que des résultats obtenus.

Concernant l'objectif statutaire n°1 " Favoriser le développement de l'immobilier durable à travers le recyclage urbain, la réhabilitation d'actifs, le repositionnement d'actifs, le développement de logements et le développement de solutions de financement " :

- Nous avons constaté que des moyens adéquats ont été mobilisés (enrichissement de la grille d'évaluation ESG appliquée au secteur immobilier, recours aux labels environnementaux, orientation vers des projets de réhabilitation énergétique) en application du 2° de l'article L. 210-10 du Code de commerce ;

¹ Dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr

Les règles générales d'utilisation de la marque COFRAC sont définies dans le document GEN REF 11 disponible sur le site www.Cofrac.fr

² ANAXAGO HOLDING a pour raison d'être : « Ouvrir à chaque investisseur l'accès à un monde d'opportunités engagées. La Société conçoit, gère et promeut des opportunités rares qui, au-delà de la performance financière, contribuent à la création d'un futur durable ». Et pour objectifs sociaux et environnementaux :

1) « Favoriser le développement de l'immobilier durable à travers le recyclage urbain, la réhabilitation d'actifs, le repositionnement d'actifs, le développement de logements et le développement de solutions de financement »,

2) « Soutenir la décarbonation de l'économie et les objectifs environnementaux présentés par la taxonomie européenne, et notamment la lutte contre l'effondrement de la biodiversité »,

3) « Soutenir des entreprises technologiques, industrielles ou commerciales disposant d'une approche "best in class" dans leur industrie, avec une politique ESG exemplaire »,

4) « Favoriser l'amélioration des conditions de santé et accompagner les enjeux démographiques actuels, de la formation à l'insertion en passant par les enjeux liés au vieillissement et à l'accroissement de la population ».

- **Toutefois, nous n'avons pas pu conclure sur l'atteinte des résultats** en raison de la non-atteinte de cibles opérationnelles portant sur la part des investissements alignés avec la définition d'investissement durable.

Concernant l'objectif statutaire n°2 " Soutenir la décarbonation de l'économie et les objectifs environnementaux présentés par la taxonomie européenne, et notamment la lutte contre l'effondrement de la biodiversité " :

- Nous avons constaté que des moyens adéquats ont été mobilisés (lancement de fonds d'investissement dédiés, animation de la thèse d'investissement, formalisation d'outils d'évaluation d'impact) en application du 2° de l'article L. 210-10 du Code de commerce ;
- **Toutefois, nous n'avons pas pu conclure sur l'atteinte des résultats** en raison :
 - o de la non-atteinte de la cible portant sur l'indicateur « Montant levé par Ax Climat I » (15 M€ vs 50 M€) ;
 - o et du fait que la dimension spécifique de la « lutte contre l'effondrement de la biodiversité », pourtant mentionnée dans l'objectif statutaire, n'est pas documentée à travers les indicateurs retenus.

Concernant l'objectif statutaire n°3 " Soutenir des entreprises technologiques, industrielles ou commerciales disposant d'une approche "best in class" dans leur industrie, avec une politique ESG exemplaire " :

- a mis en œuvre des moyens adéquats en application du 2° de l'article L. 210-10 ;
- a atteint les résultats qu'elle a définis à la fin de la période couverte par la vérification en application du 2° de l'article L. 210-10.

Concernant l'objectif statutaire n°4 " Favoriser l'amélioration des conditions de santé et accompagner les enjeux démographiques actuels, de la formation à l'insertion en passant par les enjeux liés au vieillissement et à l'accroissement de la population " :

- a mis en œuvre des moyens adéquats en application du 2° de l'article L. 210-10 ;
- a atteint les résultats qu'elle a définis à la fin de la période couverte par la vérification en application du 2° de l'article L. 210-10.

Par conséquent :

- La société ANAXAGO HOLDING respecte chacune des conditions de l'article L. 210-10 lui permettant de faire état de la qualité de société à mission ;
- La société ANAXAGO HOLDING **respecte les objectifs sociaux et environnementaux n°3 et n°4** qu'elle s'est donnée pour mission de poursuivre, en cohérence avec sa raison d'être et son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux ;
- Concernant les objectifs sociaux et environnementaux **n°1 et n°2 nous n'avons pas été en mesure d'émettre une conclusion.**

PREPARATION DES INFORMATIONS LIEES A L'EXECUTION DES OBJECTIFS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les informations liées à

l'exécution les objectifs sociaux et environnementaux permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux doivent être lues et comprises en se référant aux procédures de l'entité, (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans le rapport du comité de mission.

LIMITES INHERENTES A LA PREPARATION DES INFORMATIONS LIEES A L'EXECUTION DES OBJECTIFS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

Les informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations présentées sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement ...).

RESPONSABILITE DE L'ENTITE

Il appartient à l'entité :

- de constituer un comité de mission chargé d'établir annuellement un rapport en application des dispositions de l'article L. 210-10 du code de commerce ;
- de sélectionner ou d'établir des critères et procédures appropriés pour élaborer le Référentiel de l'entité ;
- de concevoir, mettre en œuvre et maintenir un contrôle interne sur les informations pertinentes pour la préparation du rapport du comité de mission ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultant d'erreurs ;
- d'établir les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux conformément au Référentiel et mises à disposition du comité de mission.

Il appartient au comité de mission d'établir ses rapports en s'appuyant sur les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux transmise par l'entité et en procédant à toute vérification qu'il juge opportune. Ce rapport doit être joint au rapport de gestion de la société.

RESPONSABILITE DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT

En application des dispositions de l'article R. 210-21 du code de commerce, il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur le respect par l'entité des objectifs sociaux et environnementaux qu'elle s'est fixés sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, nous n'avons pas été impliqués dans la préparation desdites informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

INDEPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITE

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du *Code de commerce* et par le *Code de déontologie* de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de management de la qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer notre impartialité, le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

Nous n'avons pas collaboré à la préparation des informations mentionnées dans le(s) rapport(s) de mission et nous sommes donc en mesure de formuler une conclusion indépendante d'assurance modérée.

MOYENS ET RESSOURCES

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 2 personnes (un Responsable de mission Audit RSE et une Responsable de mission Audit RSE en tutorat) et ont été contrôlés par la Responsable Technique signataire. Il se sont déroulés entre juin 2025 et juillet 2025, sur une durée totale d'intervention de 3 jours « Homme ».

Nous avons mené 10 entretiens avec la direction, les membres du comité de mission ainsi que des parties prenantes internes et externes (salariés, partenaires, clients).

NATURE ET ETENDUE DES TRAVAUX

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles R. 210-21, A. 210-1 et A. 210-2 du *Code de commerce* déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission, à la norme ISO 17029 et à notre programme de vérification comprenant les phases suivantes (« *ENR 11 – V1 Programme de vérification Société à Mission* ») : revue de pré-engagement, lettre de mission, planification, exécution de la vérification (analyse de la cohérence de la mission, analyse du rôle du comité de mission, vérification de l'exécution de la mission), revue par le signataire, restitution et avis motivé.

Lors de la phase d'exécution de la vérification, nous avons mené nos travaux sur le périmètre précisé ci-dessus en prenant en compte le risque d'inexactitude significative afin d'apprécier le respect de chaque objectif statutaire.

Nos travaux ont porté sur :

- D'une part, la cohérence des objectifs sociaux et environnementaux retenus en application du 2° de l'article L. 210-10 et inscrits dans ses statuts, de la raison d'être de l'entité précisés dans ses statuts (ci-après « raison d'être ») et de son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux ;
- D'autre part, l'exécution de ces objectifs.

Concernant la cohérence des objectifs, de la raison d'être et de l'activité de l'entité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux :

- Nous avons conduit des entretiens destinés à apprécier l'engagement de la direction et des membres de la gouvernance au regard des attentes des principales parties prenantes internes ou externes concernées par l'activité de l'entité.

Nous avons apprécié les processus mis en place pour structurer et formaliser cette démarche en nous appuyant sur :

- Les informations disponibles dans l'entité (par exemple, procès-verbaux des réunions du conseil, échanges avec le comité social et économique, comptes rendus ou

- support des réunions avec des parties prenantes internes ou externes, analyses des risques) ;
- Le cas échéant, ses publications (par exemple, plaquette commerciale, rapport de gestion, rapport intégré, Déclaration de performance extra-financière, sur le site internet).

Nous avons ainsi apprécié, compte tenu de l'activité de l'entité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux, la cohérence entre :

- Les informations collectées ;
- La raison d'être et
- Les objectifs sociaux et environnementaux formulés dans les statuts.

Concernant l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, nous nous sommes enquis de l'existence d'objectifs opérationnels et d'indicateurs clés de suivi et de mesures de leur atteinte par l'entité à la fin de la période couverte par la vérification pour chaque objectif social et environnemental, et nous avons vérifié si les objectifs opérationnels ont été atteints au regard des trajectoires définies par l'entité sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Pour ce faire, nous avons réalisé les diligences suivantes :

- Nous avons pris connaissance des documents établis par l'entité pour rendre compte de l'exercice de sa mission, notamment les dispositions précisant les objectifs opérationnels et les modalités de suivi qui y sont associées, ainsi que le rapport du comité de mission ;
- Nous nous sommes enquis de l'appréciation de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux auprès du comité de mission et avons corroboré l'information collectée avec la perception qu'ont les parties prenantes des effets et impacts de l'entité. Par ailleurs, nous avons revu l'analyse présentée dans le(s) rapport(s) du comité de mission, les résultats atteints à échéance des objectifs opérationnels en regard de leurs trajectoires définies, pour permettre d'apprécier le respect des objectifs sociaux et environnementaux ;
 - Nous nous sommes enquis auprès de la direction générale de l'entité des moyens financiers et non financiers mis en œuvre pour le respect des objectifs sociaux et environnementaux ;
 - Nous avons vérifié la présence dans le rapport du comité de mission d'indicateurs cohérents avec les objectifs opérationnels et aptes à démontrer le positionnement des objectifs opérationnels sur leurs trajectoires définies ;
 - Nous avons apprécié l'adéquation des moyens mis en œuvre visant au respect des objectifs opérationnels par rapport à leurs trajectoires, au regard de l'évolution des affaires sur la période ;
 - Nous avons vérifié la sincérité de l'ensemble de ces indicateurs et, notamment nous avons :
 - Apprécier le caractère approprié du Référentiel de l'entité au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible ;
 - Vérifié que les indicateurs couvrent l'ensemble du périmètre concerné par la qualité de société à mission ;
 - Pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place par l'entité et apprécié le processus de collecte visant à la sincérité de ces indicateurs ;
 - Mis en œuvre des contrôles et des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - Mis en œuvre des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres méthodes de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et

- procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives.
- Apprécié la cohérence d'ensemble du ou des rapports du comité de mission au regard de notre connaissance de l'entité et du périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus³.

Fait au MANS, le 15/09/2025

L'Organisme Tiers Indépendant
Baker Tilly STREGO



Delphine LEDUC
Responsable Technique Audit RSE

³ L'assurance modérée est celle qui est communément retenue dans les avis motivés des OTI concernant les missions de vérification des sociétés à mission.